

Décision

Générale

colonial

Décision n° 645 le 26 juin 1939

n° 645 le 26

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 juin 1939

Numéro JO
n° 511 du 30/06/1939

Date du numéro
30 juin 1939

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois à passer en France est accordé à M. Charra (Joseph), inspecteur de police spéciale de 4e classe, détaché à la Côte française des Somalis. Cet agent, classé à la 3e catégorie, qui voyage seul, prendra passage en 2e classe sur le paque-bot Compiègne de la Compagnie des Messageries Maritimes, attendu à Djibouti vers le 28 juin 1939 à destination de Marseille. La dépense est imputable au budget local de la cote française des Somalis (chapitre 14, article 1er, paragraphe 1er).